



DÉLIBÉRATION

du 16 février 2023

Présents : 20 Excusés : 7 6 pouvoirs Absents : / Votants : 26 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le seize février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p>Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, Mme Estelle GOIMBAUD, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p>Étaient absents excusés : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Mme Anne-Marie HENRY), Mme Sandrine BRANCHEREAU (ayant donné pouvoir à M. Fabrice PAYEN), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Mme Estelle GOIMBAUD), M. Damien GUILLON (ayant donné pouvoir à M. Philippe JAHAN), Mme Isabelle LÉAUTÉ (ayant donné pouvoir à M. Bruno BENOIT), Mme Marina LUCAS (ayant donné pouvoir à M. Bruno CHICOISNE), Mme Sandrine MARTIYN.</p> <p>Assistait également au titre des services : Philippe RENAUD, DGS Secrétaire de séance : Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO Date de la convocation : 10 février 2023</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le 21 FEV. 2023 Publiée, le 22 FEV. 2023 Notifiée, le	
Délibération n°23.1.4	AFFAIRES GÉNÉRALES <i>Modification de la composition des commissions municipales - suite à démission A. ROUSSEAU</i>

Madame le Maire rappelle aux élus les délibérations du 9 juin 2020, du 29 mars 2022 et du 17 mai 2022 fixant la composition des commissions municipales.

À la suite de l'installation de Madame Sandrine MARTINY en tant que conseillère municipale, il convient de modifier la composition des commissions municipales.

Après avoir entendu cet exposé,

Vu l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

► **DÉCIDE** que la nomination des membres des commissions se fera par un vote à main levée ;

► **MODIFIE** la composition de la commission Affaires sociales et solidarités comme suit :

Pour la majorité :
Anne-Marie HENRY
Philippe THIBAUDEAU
Sandrine MARTINY
Sandrine SUTEAU
Noëlle BICHON
Jérôme LECERF
Türkan RENZO
Pour la minorité :
Rosalie OUTIN

► **MODIFIE** la composition de la commission Finances – Moyens généraux comme suit :

Pour la majorité :

Noelle BICHON
Sandrine BRANCHEREAU
Florence DRAKE DEL CASTILLO
Antony AURILLON
Cédric DOTTOR
Sandrine MARTINY
Pour la minorité :
Estelle GOIMBAUD

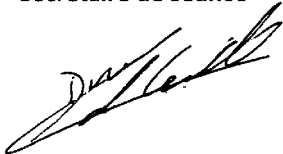
► **DECIDE** que la commission Spectacle vivant – Événementiel sera composée de 8 membres en plus de l'adjointe déléguée ;

► **MODIFIE** la composition de la commission Spectacle vivant – Événementiel comme suit :

Pour la majorité :
Maria COURTAY
Laurence BERNARD – TANGUY
Frédéric LEGRAS
Sandrine SUTEAU
Florence DRAKE DEL CASTILLO
Philippe THIBAudeau
Sandrine MARTINY
Noelle BICHON
Pour la minorité :
Agnès LEMARIÉ

Pour extrait conforme au registre »

Florence DRAKE DEL CASTILLO
Secrétaire de séance



Le Maire,
Nadine YOU

